



**LE PROJET D'ETABLISSEMENT :**

**Le projet d'accueil,  
Le projet éducatif,  
Le projet social et de développement durable.**



**Multi accueil de Trouville-sur-Mer**

**« La Récré »**

**5, rue d'Estimauville  
14360 Trouville-sur-Mer  
02 31 98 29 79**

## Sommaire

### Le projet d'accueil :

● Un accueil de qualité et individualisé .....	3
● L'adaptation de l'enfant .....	4
● L'accueil au quotidien .....	4
● L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou maladie chronique .....	5
● L'équipe éducative du Multi accueil .....	6

### Le projet éducatif :

● L'éveil et le jeu .....	8
● Les jeux d'apprentissage et ateliers .....	9
● Evénements annuels, spectacles, sorties .....	9
● La place du repas .....	10
● Le sommeil .....	11
● Le « Doudou », objet transitionnel .....	12
● Hygiène, Change et apprentissage de la propreté .....	12
● L'aménagement de l'espace .....	12
● Conclusion .....	13

### Le projet social et de développement durable :

● « <i>Son histoire</i> » .....	15
● Données démographiques de la ville de Trouville-sur-Mer .....	15
● Données socio-économiques .....	17
● Le cadre institutionnel de « La Récré » .....	20
● Les parents : leurs besoins et participation .....	20
● Bilan sur les activités effectuées.....	21
● La Récré et ses partenaires .....	22
● Actions menées en partenariat .....	22
● Les structures existantes en matière de « Petite Enfance » sur la Côte Fleurie.....	23
● Projets et perspectives pour 2022 -2026 .....	23
● Objectifs développement durable .....	24

## LE PROJET D'ACCUEIL

Le **Projet d'accueil de la Récré** a pour but de présenter aux familles les modalités d'accueil des enfants présents dans la structure.

« La Récré » est un Multi-accueil regroupant des enfants âgés entre 3 mois à 5 ans révolus, plusieurs modes de garde sont proposés aux familles : **un accueil régulier (crèche), occasionnel (halte-garderie) ou d'urgence** avec une capacité d'accueil de 20 places, 19 places régulières et 1 place en occasionnel, d'urgence.

L'accueil est dit « régulier » **lorsque les besoins sont connus et sont récurrents, reliant les familles et la structure par un contrat.**

L'accueil occasionnel est : **l'accueil d'un ou plusieurs enfants en remplacement de l'absence d'un ou plusieurs enfants.**

L'accueil d'urgence est défini comme un **accueil sans délai consécutif à une situation de crise et/ou à un risque de danger avéré.**

*A savoir : Conformément à l'article : R.2324-27 du Code de la santé publique, « le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue sous réserve que le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil et que les règles d'encadrement fixées soient respectées. »*

La structure est ouverte **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30 (hors jours fériés).**

Les fermetures annuelles ont lieu pendant les deux premières semaines des vacances scolaires du mois de juillet ainsi qu'une des deux semaines des vacances scolaires de Noël. La structure ferme également ses portes deux journées par an afin que l'équipe au complet se réunisse autour d'une journée pédagogique (date communiquée minimum un mois avant aux familles).

En cas d'épidémie (enfants et/ou professionnels) la structure peut être amenée à fermer temporairement.

Les familles sont informées de période de fermeture « exceptionnelle » par courrier. Une note est également affichée sur le tableau d'informations à l'entrée de notre structure.

L'accueil du matin s'effectue de 8h à 9h30 le départ du soir s'effectue à partir de 16h jusqu'à 18h30.

### **Un accueil de qualité et individualisé**

Accueillir l'enfant et ses parents est un moment important et essentiel dans le cadre de notre activité professionnelle. Il faut laisser le temps à l'enfant et ses parents de faire connaissance avec la structure et les adultes qui vont les accompagner dans leur vie quotidienne.

C'est une fois qu'ils se sentiront rassurés et en confiance que la séparation se vivra bien. Ces temps de rencontre et d'adaptation se déclinent en plusieurs étapes, ceci dans l'intérêt et le bien être de l'enfant, afin de favoriser son adaptation.

Les éléments décisifs de l'accueil sont :

- L'accueil, la période d'adaptation,
- L'accueil au quotidien,
- L'accueil de l'enfant avec ses différences.

### **Adaptation de l'enfant :**

L'adaptation est une étape indispensable pour l'accueil du jeune enfant, quel que soit son âge, elle se déroule sur deux semaines.

Elle permet à l'enfant de se familiariser avec son nouvel environnement et avec l'adulte qui va l'accompagner, mais également d'appréhender en douceur la séparation avec son parent.

Pour le parent, il s'agit également de faire l'expérience progressive de la séparation, de se rassurer sur les compétences du professionnel et de transmettre les habitudes et rituels de vie de son enfant (l'alimentation, le sommeil, le développement moteur, les jeux et activités d'éveils, le langage, le change, les émotions...).

Pour le professionnel désigné, que l'on nomme « professionnel référent », la période d'adaptation va permettre d'apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes de vie, et ainsi de répondre au mieux à ses besoins.

Un bilan peut être fait entre la responsable, les parents et le professionnel référent.

Les enfants pourront effectuer la première adaptation en étant âgés d'au moins 10 semaines. Lors du premier jour d'adaptation un document « ma petite histoire » sera rempli par le professionnel référent avec les parents, afin de faire connaissance et d'échanger sur les habitudes de vie de leur enfant. Les autres jours d'adaptation seront fixés lors de cette première rencontre avec le professionnel.

Selon le type d'accueil proposé, la période d'adaptation prend différentes formes :

**Pour un accueil régulier**, l'adaptation sera faite sur 2 semaines et selon les besoins de l'enfant, en augmentant progressivement le temps des séances. Elle sera gratuite durant la première séance. Lors des deux premières séances, il n'y aura pas de séparation, les parents resteront avec leur enfant au sein de la structure. Les séances dureront environ 1 heure les deux premiers jours puis augmenteront selon le rythme de l'enfant. La deuxième semaine, les séances se feront avec des temps de séparation progressifs, entre 4h et 6h.

**Pour un accueil occasionnel** cette période est évaluée selon l'adaptabilité de l'enfant et permet une prise de contact avec l'enfant et les parents, une présentation des locaux, du fonctionnement, du personnel et des autres enfants.

L'enfant et les parents découvrent ensemble ce nouvel environnement et le fonctionnement de la structure. Puis, l'enfant est confié sur des temps progressifs à l'équipe de la Récré.

### **L'accueil au quotidien**

Accueillir, c'est aller vers l'autre.

Il est important de considérer l'enfant dans son individualité.

Au moment de l'accueil, de l'arrivée et du départ, l'équipe est disponible et accueillante. Les transmissions et échanges oraux entre la famille et le professionnel sont indispensables. Des supports écrits relatent les informations ou événements vécus par l'enfant à la maison et au multi-accueil. Il est important de privilégier ces temps, d'en faire un moment individualisé pour l'enfant et ses parents.

« Accueillir » l'enfant, c'est également aménager la structure en proposant des espaces spatio-temporels qui répondent à ses besoins et à sa sécurité affective.

L'équipe a pour objectifs de s'impliquer dans une démarche d'observation fine pour une meilleure connaissance de chaque enfant dans la collectivité. L'observation est un outil de travail important dans notre activité professionnelle. L'équipe partage ses observations et questionnements et les transmet à la direction. Celle-ci est dans un rôle de prévention.

Les professionnels s'engagent à accompagner les jeunes enfants dans leur quête identitaire et leur découverte du monde qui les entoure, ceci, dans le respect de chacun, avec un regard bienveillant. Par la transmission de ses valeurs éducatives, l'équipe participe à l'apprentissage du « bien vivre ensemble ».

### **L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique**

Notre structure offre aux enfants un accueil adapté, dans le respect des spécificités de chacun, en référence à l'article : L. 214-1-1 du Code de l'action sociale et des Familles et R.2324-17 du Code de la santé publique.

Que le handicap soit avéré et reconnu avant l'entrée dans la structure ou qu'il soit dépisté en cours d'accueil, un travail d'accompagnement spécifique est mis en place :

- Le repérage précoce : l'équipe dispose d'outils d'observation facilitant l'identification des éventuels retards de développement et/ou d'acquisition des compétences. Elles sont soutenues dans leurs interrogations et repérages, par les intervenants médicaux et paramédicaux : médecins, psychologues du Centre d'Action Médico-sociale Précoce (**CAMSP**) via des réunions de synthèse et échanges de pratiques régulières.

En effet, le C.A.M.S.P du Pays d'Auge avec l'accompagnement d'un psychologue en collaboration avec notre structure, a permis l'organisation de réunions, temps de réflexion commun, où l'équipe peut exprimer ses observations, les difficultés rencontrées, ses interrogations face à certaines situations ou des comportements d'enfants...

- La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), **élaborée à la demande de la famille et/ou du Responsable d'établissement avec l'accord de la famille**. Il est établi en concertation avec notre médecin pédiatre référent et/ou le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI),

La responsable de l'établissement reçoit la famille avec le médecin pédiatre référent de la structure afin que la mise en place et l'accueil se passe pour le mieux. L'accueil et l'accompagnement des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique est adapté à chacun. L'éducatrice de jeunes enfants, l'auxiliaire de puériculture ou l'assistante éducative petite enfance assurent l'accompagnement et la prise en charge de ces enfants en lien avec les parents, l'équipe du C.A.M.S.P et notre médecin pédiatre référent, d'autres professionnels du corps médical ou paramédical peuvent en cas de besoin, être sollicités également.

La Direction de la structure ne peut pas refuser l'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique sans avoir au préalable l'avis d'un professionnel de santé motivant cette décision.

L'achat de matériel peut être envisagé.

Les locaux de notre structure sont adaptés, nous disposons également d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est à noter, que la demande est bien moindre que par le passé. L'une des principales raisons est : la création du jardin thérapeutique sur la ville de LISIEUX. Cette structure offre aux enfants un lieu de socialisation adaptée et l'accompagnement d'une équipe de professionnels complémentaires dans leurs spécificités répondant au mieux aux besoins de ces enfants.

**L'équipe pluridisciplinaire de notre structure est composée de professionnels qualifiés, voici la description des compétences professionnelles mobilisées (en référence à l'article R 23 24- 38 du CSP):**

- 1 responsable, Educatrice de Jeunes Enfants à temps complet,
- 1 agent administratif à temps complet,
- 3 auxiliaires de puériculture à temps complet,
- 3 assistantes éducatives petite enfance, titulaires du CAP petite enfance à temps complet,
- 1 médecin pédiatre, Référent Santé et Accueil Inclusif (passage mensuel sur la structure),
- 2 Agents d'entretiens

#### **Le rôle de la Responsable de la structure :**

La responsable est chargée du bon fonctionnement de l'établissement et a pour missions principales :

- L'accompagnement de l'enfant dans son développement,
- L'accompagnement et le soutien des familles dans leur rôle parental,
- L'accompagnement de l'équipe dans sa pratique.

Elle est responsable :

- De la gestion administrative de la structure,
- De l'organisation interne,
- De l'application du protocole médical en lien avec les professionnels de santé,
- De la qualité éducative de l'établissement,
- Des conditions d'hygiène de la structure,
- Des relations partenariales,
- De la sécurité.

Elle est garante de l'application du règlement de fonctionnement ainsi que du projet d'établissement, (projet d'accueil, projet éducatif et projet social et développement durable). Elle a un rôle de liaison avec la Direction des temps de l'enfant de la Ville de Trouville-sur-Mer avec qui elle collabore pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

#### **Rôle des référents de la structure : Auxiliaires de Puériculture et Assistantes Educatives**

Les référents sont responsables de la prise en charge des enfants depuis leur entrée en crèche et de façon permanente pendant les 3 premières années. Ils favorisent une continuité dans la relation et la sécurité affective de l'enfant, indispensable à son bien-être et à son développement.

Cette relation privilégiée et leur connaissance de l'enfant vont permettre des propositions de temps de jeux adaptés aux envies et aux besoins spécifiques de chacun. Les professionnels les accompagnent dans leur vie quotidienne et participent à leur éveil et apprentissages de la vie sociale.

A tout principe, il est possible de déroger en fonction des besoins du service, du développement de l'enfant et du projet parental. Toute modification est faite en concertation avec les parents.

Le référent est garant de l'enfant mais de façon non exclusive. Les autres professionnels connaissent l'enfant et sa famille et assurent également l'accueil, les soins et l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes au quotidien.

Les professionnels (ainsi que la responsable) disposent d'un planning sur 4 jours, avec des ouvertures (7h45/17h30) et fermetures (9h/18h45).

Dans le cadre de la formation continue et afin d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences dans leurs fonctions, les agents ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits pour des formations. Ces demandes sont inscrites au plan de formation de la Ville de Trouville-sur-Mer.

### **Accueil des stagiaires / apprentis :**

Des stagiaires / apprentis préparant des diplômes de carrières sanitaires et sociales peuvent être accueillis, dans le cadre d'une convention, au sein de l'établissement.

A leur arrivée, un livret d'accueil leur sera remis afin de favoriser leur intégration et d'avoir une approche globale de l'établissement. Les stagiaires et apprentis sont toujours sous le tutorat du maître de stage/d'apprentissage et sous la responsabilité de la directrice de l'établissement.

Les apprentis / les stagiaires ne sont jamais seuls(es) avec un groupe d'enfants.

### **Action menée en matière d'analyse professionnelle et de formation article R23-24-37 du Code de la Santé Publique.**

L'analyse de pratiques professionnelles **consiste en temps d'échanges réguliers entre professionnels de la petite enfance et de l'enfance avec un professionnel qualifié**. Ces temps de réflexion et de partages se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Elles ont pour objectifs :

D'aborder les situations difficiles rencontrées avec les enfants, les parents ou dans le quotidien, de prendre de la distance face aux difficultés rencontrées, échanger sur le positionnement professionnel des collègues, de s'enrichir des perspectives de leurs pairs et de l'éclairage d'un expert afin de faire évoluer leurs pratiques, progressivement.

En d'autres termes, à l'issue d'une bonne analyse de pratiques, les participants sauront :

- Questionner et améliorer leurs pratiques,
- Mettre leurs pratiques à distance et prendre de la hauteur,
- Émettre des hypothèses de compréhension,
- Proposer des actions alternatives,
- Enrichir leurs pratiques de nouveaux outils.

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuel dont 2 heures par quadrimestre.

## LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif a pour but de définir la place, la participation des familles à la vie de la structure.

### **L'accueil, l'éveil et le jeu**

Notre multi accueil est un lieu d'accueil, d'éveil, de jeux et de socialisation.

**« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »**

L'équipe repense régulièrement ses pratiques professionnelles, quotidiennement de façon individuelle mais aussi et surtout lors des réunions d'équipe.

Les professionnels participent également sur la base du volontariat, à des rencontres et assiste à différentes conférences et audit mis en place sur le département.

L'enfant fait ses premières expériences et découvertes, le partage avec ses petits camarades, de cultures et milieu social différent, nous accueillons les enfants dont les familles sont en parcours d'insertion.

Tout ceci apporte une mixité très enrichissante étant auprès des familles qui se rencontrent régulièrement lors de fêtes, sorties organisées mais permet également d'ouvrir l'esprit des enfants et futurs adultes.

**Les activités et ateliers** proposés aux enfants ont pour objectif de favoriser et développer leurs potentialités, qu'ils soient d'ordre physique, psychologique, affectif ou intellectuel. Afin de mieux répondre à leurs besoins et à leur sécurité. Les activités et ateliers doivent être un plaisir pour l'enfant qui est libre d'y participer ou pas. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant, aiguïser sa curiosité, diversifier ses propositions et créer les conditions favorables dans la mise en place des différents ateliers. Il ne doit pas faire à la place de l'enfant mais l'encourager, c'est essentiel dans la construction de sa personnalité et de son individualité.

L'enfant apprend en jouant, cela lui permet de comprendre le monde qui nous entoure, d'explorer, de développer son imagination et d'exprimer ses émotions.

Les professionnels veillent à l'aménagement des espaces afin que les jeux soient attractifs, stimulants et donnent envie aux enfants de participer. Les adultes sont au sol dans la mesure du possible pour être à la hauteur des enfants. Autour des bébés, l'équipe éducative verbalise le plus possible sur ce que l'enfant vit. Elle utilise un langage clair et adapté.

Lors de sa première année, le tout petit sera principalement à plat dos sur le tapis d'éveil, pour lui permettre de découvrir par lui-même ses capacités motrices.

Les enfants évoluent pieds nus au sein de la structure pour leur permettre de faire leurs expériences sans prendre le risque de glisser et ainsi d'acquérir de nouvelles compétences motrices.

Selon les activités ludiques, les professionnelles peuvent observer les interactions, l'évolution de chacun des enfants accueillis. Si l'enfant les sollicite, elles participent avec eux et en cas de tensions ou disputes dans le groupe, interviennent comme médiateur.

## **Les jeux d'apprentissage et ateliers**

- ✓ Les jeux libres : les temps d'accueil sont généralement réservés à ces jeux symboliques : dînette, poupée, voitures, ferme et ses animaux ...
- ✓ Les jeux d'apprentissages : puzzles, jeux d'encastrement, d'association de formes, couleurs...
- ✓ Les jeux d'observation et de langage : Loto, memory, imagiers...
- ✓ Les activités de motricité fine : perles, bouliers, abaquas, collages, gommettes, jeux de transvasement...
- ✓ Les ateliers d'éveil sensoriels : découverte des matières, textures, senteurs...
- ✓ Les activités musicales : chansons, manipulations d'instruments, danses...
- ✓ Les activités d'éveil corporel : parcours de motricité, piscine à balles, parcours tactile, relaxation...
- ✓ Les ateliers modelage : pâte à sel, à modeler, à patouille...
- ✓ Les activités graphiques et artistiques avec matériaux et outils divers,
- ✓ Les jeux extérieurs : toboggan, balançoire, tricycles, porteurs...
- ✓ Les sorties à la plage, bibliothèque, marché...
- ✓ Les animations autour des livres avec une intervenante de la bibliothèque de Trouville-sur-Mer au sein de « La Récré » et sorties d'éveil à la bibliothèque municipale (en alternance, 1 semaine/2).

## **Événements annuels, spectacles, sorties**

L'équipe organise une fête de Noël à chaque fin d'année. Les thèmes sont divers : les enfants du monde, la magie de Noël... La réalisation de cette manifestation (scénarios, décors, accessoires...) est créée par l'équipe avec la participation des enfants qui le souhaitent. Ce moment festif, joyeux est très apprécié de tous et fédérateur.

Egalement, nous allons étudier la mise en place d'un projet de sortie de fin d'année.

D'autres activités à thèmes sont proposées également au cours de l'année en fonction des événements tels que : la fête de la musique, mardi gras, la chasse aux œufs, la chasse aux bonbons...

Nous organisons également un goûter festif pour marquer la période estivale et l'arrivée de l'été. C'est l'occasion de nous retrouver, de créer du lien et de partager tous ensemble (parents, enfants et équipe) des moments de joie.

Des cafés des parents sont organisés au cours de l'année permettant des moments de convivialité et d'échange famille/professionnels.

## La place du repas

L'équipe veille à privilégier ces moments afin que ce soit des temps d'échanges, de partage et de convivialité.

C'est aussi pour les plus grands l'apprentissage des règles de politesse, dire s'il te plaît, merci. Apprendre à respecter la nourriture. Nous ne forçons pas les enfants mais les incitons à goûter. Les repas et goûters sont également des moments de découverte, d'éducation au goût.

Les repas sont livrés en liaison froide par le prestataire API. Celui-ci travaille en réseau avec des producteurs de la région et privilégie les produits de saison. Le bio est au cœur de leur prestation. Les repas sont équilibrés et diversifiés.

- **Pour les plus jeunes : biberons de lait et/ ou plats API**

Pour les enfants prenant des biberons, il est demandé aux parents de fournir une boîte de lait artificiel neuve, avec le nom de leur enfant inscrit dessus. La boîte de lait est conservée

**3 semaines** à la crèche puis rendue aux parents si elle n'est pas finie. Les parents devront alors fournir une nouvelle boîte de lait neuve. Tous les aliments spéciaux ou substituts de lait autre qu'une préparation pour nourrisson ou lait de type « classique » devront être apportés avec une ordonnance médicale (Lait pré-épaissi, lait anti régurgitations, lait pauvre en lactose ou sans lactose, lait HA ou hypoallergique, lait à base de protéines hydrolysées, épaississant...).

Les parents doivent fournir également un biberon en verre pour le lait.

Les biberons de lait sont préparés dans la structure à la demande ou proposés selon le rythme de l'enfant en ne restant pas plus d'une heure à température ambiante. Les biberons sont préparés avec de l'eau minérale adaptée au nourrisson, fournie par la crèche.

Le lait maternel est transporté du domicile à « La Récré » dans une glacière ou un sac isotherme marqué par les parents au nom de l'enfant. La date ainsi que l'heure du prélèvement doivent obligatoirement y figurer. Le lait maternel est conservé au réfrigérateur.

A partir de la diversification alimentaire, des plats adaptés sont proposés aux enfants en fonction de leurs âges (texture lisse ou mixée).

La manière de mener la diversification sera vue avec les parents, il est important que les parents prennent connaissance du menu de la semaine afin d'adapter, selon leur désir le rythme d'introduction (première introduction à la maison dans l'idéal).

Les biberons sont donnés selon le rythme de l'enfant et ses habitudes, en incluant l'accueil individuel dans le collectif, c'est également pourquoi, nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour qu'il participe aux repas, même à la demande du parent.

- **Pour les plus grands : les repas sont composés d'une entrée, d'un plat protéiné avec légumes et féculent, d'un produit laitier et d'une compote.**

Les enfants mangent en deux services le premier groupe à 11h et le second vers 11h45 par table de 5 enfants maximum. Cette disposition favorise de bonnes conditions pour ces temps de repas et de partage.

Selon les capacités des enfants, une cuillère leur est proposé au début puis petit à petit une fourchette et un couteau adaptés peuvent leur être présentés.

La mise en place du repas est effectuée par un agent de l'équipe. Il réchauffe les repas et s'assure du respect des règles d'hygiène (HACCP). Il assure l'entretien de la salle à manger et du matériel de restauration. Les repas sont proposés aux enfants par l'équipe. Deux agents sont affectés à cette mission durant le temps du repas.

---

**Des plats, aliments, « fait maison » peuvent être apportés par la famille en cas de P.A.I. transportés du domicile à « La Récré » dans une glacière ou un sac isotherme marqué par les parents au nom de l'enfant. La date de préparation doit obligatoirement y figurer.**

---

### **Goûters :**

Le goûter de l'après-midi est donné à 15h30 pour le premier groupe et 16h pour le second groupe. Il est composé d'un produit laitier, d'un fruit frais ou d'une compote et d'un morceau de pain (exceptionnellement d'un biscuit adapté à l'âge des enfants).

### **Le sommeil :**

*Le sommeil est indispensable pour la santé de l'enfant, tant physique que psychique. C'est une source d'équilibre et de bien être pour lui. Il favorise le développement et la maturation du système nerveux, aide le jeune enfant à récupérer de sa fatigue, du stress ou de l'agitation. Le sommeil participe également à la croissance de l'enfant puisque c'est pendant cette période de repos que l'hormone de croissance est sécrétée. **Afin de respecter le rythme de l'enfant, l'équipe éducative ne réveillera pas un enfant qui dort, même à la demande des parents.***

Nous sommes à l'écoute du rythme individuel de chaque enfant et respectons ses besoins.

**Pour les plus jeunes** mais également les enfants ayant besoin de façon ponctuelle ou régulière d'une sieste le matin, l'enfant restera auprès de l'équipe et sera confortablement installé dans un lit avec sa « gigoteuse » personnelle afin de pouvoir être le plus au calme et confortable possible.

L'adulte est attentif aux premiers signes de fatigue : pleurs, agitation, frottement des yeux ou bâillements.

**Au fil des mois, les enfants grandissants**, le rythme du sommeil se modifie.

La structure dispose d'un dortoir commun où, un adulte est chargé de la surveillance, présence physique en continu.

Un temps de repos dans le dortoir est systématiquement proposé aux enfants après le repas du midi. Les lits sont nominatifs.

Il est important d'instaurer des rituels qui vont sécuriser et apaiser les enfants. Le temps du déshabillage est un temps privilégié où le professionnel encourage l'enfant et favorise son autonomie. Si le sommeil est essentiel, les conditions de l'endormissement tels l'environnement visuel et sonore, les rituels (musique douce si besoin, bercements, lecture d'histoires...), participent largement à sa qualité.

L'enfant doit se sentir apaisé, en sécurité pour s'endormir. Il a besoin de repères. Afin de créer ce climat « cocooning », il dort dans un lit qui lui est réservé.

L'adulte est attentif et accompagne les enfants qui le souhaitent.

### **La place du « doudou », objet transitionnel :**

Au sein de « La Récré » **Le doudou ou** un foulard empreint de l'odeur **de la maman** sont recommandés et **toujours à disposition des enfants**, selon leurs besoins et particulièrement au moment de l'endormissement. L'attachement à un doudou apparaît généralement autour de 8 mois. Le bébé n'étant pas en capacité de se représenter l'absence de ses parents, s'attache à un doudou.

Cet « objet transitionnel » aide l'enfant à mieux vivre la transition avec son environnement familial ainsi que la séparation d'avec ses parents. Il le réconforte, le sécurise lui permet d'apaiser son angoisse qui au moment du coucher, peut réapparaître.

**Si l'enfant dispose d'une tétine au sein de notre structure, elle sera également à disposition et l'équipe respectera le besoin de l'enfant, tout en l'incitant à « la ranger » pour communiquer et se faire comprendre plus distinctement.**

### **Hygiène, soin et apprentissage de la propreté**

Dans le cadre de notre établissement, les normes d'hygiène sont respectées en conformité avec la réglementation en vigueur.

Afin d'assurer une qualité de soins et répondre aux besoins de chaque enfant, l'équipe de « la récré » respecte les règles d'hygiène tant chez l'adulte que chez l'enfant.

L'aspect relationnel au cours de ces soins est essentiel, l'enfant doit se sentir à la fois en confiance et rassuré. C'est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte, un temps où nous le retrouvons individuellement.

Il est important de communiquer avec lui, accompagnant nos gestes de paroles rassurantes. La professionnelle accompagne l'enfant dans les soins mais aussi dans la découverte de son schéma corporel et fait participer l'enfant.

L'équipe pratique le change debout dès l'acquisition de la marche afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Les plus grands, après leur passage aux toilettes se lavent les mains. C'est leur transmettre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes d'hygiène.

Au quotidien la toilette des mains, de la bouche des enfants sont faites avant et après les repas, ainsi qu'après certaines activités comme la peinture, le modelage, les jeux extérieurs...

L'apprentissage de la propreté se fait en lien avec les parents après qu'ils l'aient débuté à la maison. Chaque enfant à son rythme, nous devons savoir reconnaître les signes de maturité psychomotrice et affective qui permettent d'identifier si l'enfant est prêt.

Dans la continuité éducative, nous participons à cette étape. Nous sollicitons l'enfant mais ne le forçons pas s'il refuse les toilettes.

### **L'aménagement de l'espace**

Un espace d'accueil est aménagé dans le hall du bâtiment pour les enfants et les parents. Une barrière à hauteur d'enfant, adaptée pour l'entrée et la sortie du multi accueil, crée un premier SAS. Les parents déshabillent les enfants dans cet espace puis se dirigent ensuite vers les casiers des enfants pour ranger leurs vêtements, chaussures, changes...

Une table à langer pliante a été fixée dans le hall, afin de permettre plus d'aisance pour le déshabillage des tout-petits et le respect des mesures d'hygiène.

Un espace de vie appelé « salle d'accueil » dans lequel les enfants et les parents sont accueillis le matin. Le lieu est aménagé avec des tapis de mousse colorés, coussins, des meubles avec bacs à jouets à disposition des enfants. Ainsi que différents **coins** comme le

garage ou la dinette qui permettent à l'enfant de prendre un temps de jeu individuel ou avec d'autres enfants pendant les différents accueils successifs.

Dans cette même pièce, un autre espace pouvant être fermé par une cloison murale est réservé pour l'accueil des tous petits avec l'installation de lits permettant une surveillance du sommeil des enfants toute la journée.

Une deuxième salle permet aux enfants d'évoluer entre les deux salles afin de bénéficier selon leur besoin de différentes activités ; parcours moteur, lecture ou bien activité de motricité fine (gommettes, pâte à sel, dessin etc....).

Une salle de sieste pour les enfants plus grands avec un rythme de sommeil unique (entre 12h30 et 15h00).

Une salle de restauration pour les repas et goûters,

Un espace toilette réservé aux soins et à la toilette des enfants.

Le fonctionnement de l'accueil des enfants « tous âges confondus » implique un autre positionnement de l'équipe. Les professionnels doivent investir l'ensemble des espaces et accompagner les enfants par petits groupes dans leurs propositions de jeux ou d'ateliers. Il est important également de prioriser les activités dans notre aire de jeux extérieure.

Au rez-de-jardin du bâtiment se trouvent :

Une salle de motricité, accessible par la cour,  
La buanderie pour le nettoyage du linge,  
Un garage pour le stockage des jeux extérieurs et produits d'entretien  
Un local poussette

Notre structure dispose également d'une cour extérieure fermée, avec des équipements de jeux pour le plaisir et le bien-être des enfants.

Au premier étage, pour le personnel :

- Une salle de repos et de repas,
- Le bureau de la direction,
- Des vestiaires et douches aménagés pour le personnel.

## **Conclusion**

Il est important de se référer ponctuellement à notre projet éducatif afin que l'équipe d'encadrement et les parents puissent évaluer si nos pratiques professionnelles correspondent aux valeurs éducatives énoncées. Il est déterminant d'avoir une cohérence éducative autour des enfants.

Ce projet éducatif reste évolutif. L'équipe s'interroge régulièrement sur ses pratiques à l'occasion de réunions et de temps d'échange mensuels. Ces réunions ont aussi pour but de déterminer les projets à mettre en place, d'évaluer les points positifs et ceux à améliorer. Diverses thématiques peuvent être abordées selon les souhaits de chacun.

C'est un lieu de paroles et d'écoute où chacun doit se respecter et avoir une attitude constructive. Le projet peut également faire l'objet de réajustement en fonction d'éventuelle autre orientation dans notre activité professionnelle.

En conclusion, la ville de Trouville-sur-Mer, nommée par l'Unicef Normandie en décembre 2021, « Ville amie des enfants » révèle son ambition, ses motivations et son intérêt quant à une qualité de l'éducation pour tous.

## LE PROJET SOCIAL

Le **Projet social de la Récré** est un état des lieux sur l'environnement de son implantation, son but est de répondre aux besoins des familles qui l'entourent.

### « Son histoire »

- En 2006, l'association halte-garderie « La Trottinette » est reprise par la Ville de Trouville-sur-Mer et devient « La Récré ».
- En 2008, « La Récré » devient un multi accueil.
- En 2016, la P.M.I accorde un agrément différencié avec 19 places régulières et 1 place en occasionnel.
- En 2018, la gestion de la structure Multi-accueil « La Récré » est confiée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Trouville -sur-Mer.
- En 2020, à notre demande, la PMI valide un changement de fonctionnement. L'accueil des enfants n'est plus par groupe d'âge, divisé en deux sections. Il se fait tous âges confondus.
- En 2023, « La Récré » change de Gestionnaire. Dans le cadre de l'organisation des services liés à l'enfance, il est décidé de créer une Direction des « temps de l'enfant » comprenant la petite enfance, le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. La structure multi-accueil « La Récré » a donc intégré cette direction au sein de la ville.

### Données démographiques de la ville de Trouville- Sur- Mer

**Nombre d'habitants en 2022 : 4624** habitants

#### POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	6 429	6 618	6 008	5 607	5 411	4 992	4 789	4 642	4 624
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	946,8	974,7	884,8	825,8	796,9	735,2	705,3	683,7	681,0

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

#### Nombre de naissances à Trouville-sur-Mer :

#### POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
<b>Variation annuelle moyenne de la population en %</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,1</b>
due au solde naturel en %	0,3	0,1	-0,4	-0,4	-0,6	-0,8	-1,2	-2,0
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,1	-1,4	-0,5	0,0	-0,5	-0,0	0,6	1,9
<b>Taux de natalité (‰)</b>	<b>18,0</b>	<b>15,1</b>	<b>13,3</b>	<b>11,5</b>	<b>10,5</b>	<b>8,5</b>	<b>7,0</b>	<b>5,2</b>
<b>Taux de mortalité (‰)</b>	<b>15,1</b>	<b>14,6</b>	<b>17,0</b>	<b>15,7</b>	<b>16,4</b>	<b>18,4</b>	<b>19,1</b>	<b>25,1</b>

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombremments, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

## Naissances et décès domiciliés de 2014 à 2023

### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Décès domiciliés	80	96	96	109	130	121	119	123	131	112
Naissances domiciliées	27	31	28	27	29	21	16	23	18	18

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

Sur les dix dernières années, le nombre moyen de naissances à Trouville-sur-Mer est de 24 naissances par an. Le nombre de décès, sur la même période, est de 112 décès annuel. La population de Trouville-sur-Mer est donc en déficit naturel, le nombre des naissances ne compensant pas le nombre des décès.

### Trouville-sur-Mer, Population par tranches d'âge :

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 789</b>	<b>100,0</b>	<b>4 642</b>	<b>100,0</b>	<b>4 624</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	565	11,8	530	11,4	493	10,7
15 à 29 ans	637	13,3	523	11,3	483	10,4
30 à 44 ans	688	14,4	624	13,4	558	12,1
45 à 59 ans	969	20,2	854	18,4	831	18,0
60 à 74 ans	1 071	22,4	1 254	27,0	1 173	25,4
75 ans ou plus	858	17,9	859	18,5	1 086	23,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

La baisse démographique de la commune s'accompagne d'un vieillissement important du territoire.

## Données socio-économiques de la ville de Trouville-Sur Mer

### POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur en 2022

Groupe socioprofessionnel	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>1 666</b>	<b>2 416</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	15	0	0,0	0,4	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	136	95	0,0	12,5	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	141	120	5,5	9,5	5,0
Professions intermédiaires	124	143	1,8	18,1	1,6
Employés	175	468	20,3	33,6	6,8
Ouvriers	251	59	14,7	17,3	2,3
Retraités	675	1 292	0,0	0,4	75,9
Autres personnes sans activité professionnelle	148	238	57,8	8,3	4,9

Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2025.

## Composition des familles en 2022 :

### FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
<b>Ensemble</b>	<b>2 627</b>	<b>100,0</b>	<b>2 582</b>	<b>100,0</b>	<b>2 585</b>	<b>100,0</b>	<b>4 706</b>	<b>4 485</b>	<b>4 410</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>1 350</b>	<b>51,4</b>	<b>1 378</b>	<b>53,4</b>	<b>1 413</b>	<b>54,6</b>	<b>1 350</b>	<b>1 378</b>	<b>1 413</b>
Hommes seuls	470	17,9	469	18,2	455	17,6	470	469	455
Femmes seules	880	33,5	908	35,2	958	37,0	880	908	958
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>77</b>	<b>2,9</b>	<b>66</b>	<b>2,6</b>	<b>20</b>	<b>0,8</b>	<b>158</b>	<b>163</b>	<b>40</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>1 200</b>	<b>45,7</b>	<b>1 138</b>	<b>44,1</b>	<b>1 153</b>	<b>44,6</b>	<b>3 198</b>	<b>2 944</b>	<b>2 957</b>
Un couple sans enfant	640	24,4	592	22,9	622	24,0	1 326	1 189	1 294
Un couple avec enfant(s)	373	14,2	321	12,5	269	10,4	1 402	1 209	1 008
Une famille monoparentale	186	7,1	225	8,7	262	10,1	470	546	656

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

## Chômage au sens du recensement des 15- 64 ans :

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	290	303	207
Taux de chômage en %	15,0	17,2	12,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	34,4	35,3	19,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	13,6	16,3	11,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	8,6	11,7	11,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Un taux de chômage en diminution sur 2022 après une augmentation entre 2011 et 2016.

## Portrait du territoire : Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

(Source Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie)

### Evolution des enfants d'allocataires Caf de 2019 à 2023 sur le territoire

#### Petite enfance et enfance :

#### Nombre d'enfants allocataires de moins de 18 ans par tranches d'âge

Annee	NB ENFANTS 0-2 ANS	NB ENFANTS 3-5 ANS	NB ENFANTS 6-11 ANS	NB ENFANTS 12-15 ANS	NB ENFANTS 16-17 ANS
2019	348	334	825	625	289
2020	320	333	842	609	270
2021	320	337	829	627	270
2022	307	340	796	614	281
2023	299	320	773	611	281

**2 284 enfants de moins de 18 ans,  
-6% depuis 2019**



- 299 enfants de -3 ans
- 320 de 3-5 ans
- 773 de 6-11 ans
- 611 de 12-15 ans
- 281 de 16-17 ans

Forte baisse, notamment des  
moins de 6 ans depuis 2019  
(-9,2% vs -4% des 6-17 ans)



Concentration des enfants dans  
les pôles

31% vivent sous le seuil des bas  
revenus

Territoire avec proportionnellement moins de jeunes enfants qu'ailleurs  
-14% de moins de 3 ans depuis 2019, - 4% de 3-5 ans, - 6% de 6-11 ans, -4% de 12-15 ans et –  
3% de 16-17 ans  
- 28% de 0-17 ans à Deauville, - 20% à Touques, -14% à Trouville  
62% des – de 18 ans se situent dans les communes de Touques, Trouville et Deauville

**Nombre d'enfants d'allocataires CAF :**

<b>Données au 31/12/23</b>						
		Ensemble du territoire (EPC)	TROUVILLE- SUR-MER	TOUQUES	DEAUVILLE	VILLERS-SUR- MER
<b>Quantifier les besoins en matière de petite enfance 0-3 ans</b>						
	Nombre d'enfants de moins de 3 ans allocataires Caf-MSA	299	72	67	41	28
	Evolution des 0-3 ans sur 4 ans	-2,60%	-4,00%	-36,19%	-4,88%	-12,50%
	<i>Dont nombre d'enfants de parents 2 actifs ou monoparent actif</i>	187	45	36	22	17
	<i>Dont nombre d'enfants dont au moins 1 parent est au chômage</i>	48	10	11	10	6
quantitatifs	<i>Dont nombre d'enfants de parents sous le seuil des BR</i>	59	19	11	8	9
	<i>Dont nombre d'enfants de -3 ans dans une famille monoparentale</i>	54	21	10	5	7
	<i>Dont nombre d'enfants de -3 ans AEEH</i>	NS	NS	NS	NS	0
	<i>Dont nombre d'enfants -3 ans parents PREPARE taux plein</i>	21	NS	7	NS	NS

**Les constats :**

Les enfants allocataires Caf convergent principalement sur les communes de Trouville-sur-Mer, Touques et Deauville.

## **Projets immobiliers sur la commune de Trouville-Sur-Mer :**

Source : Service urbanisme de la ville de Trouville-sur-Mer (2025)

- Chantier de l'ancienne Ecole Jeanne d'Arc en cours. Réhabilitation du bâtiment existant pour de nouveaux logements ainsi que la construction le long du boulevard d'Hautpoul d'appartements résidentiels.
- Rue du Général de Gaulle, projet en cours d'un ensemble d'appartements, à la place de l'ancien cabinet de radiologie.
- Réaménagement du centre-ville de Trouville-sur-Mer (2024/2025).
- Un lot de 20 logements à la Cité Jardin située rue d'Aguesseau en 2026.

La fréquentation des familles trouvillaises est priorisée pour répondre aux habitants de la commune. Notre politique tarifaire est votée en ce sens. Nous appliquons un tarif Trouvillais. Une majoration de 10% est effectuée pour les familles des communes extérieures, non conventionnées.

## **Le cadre institutionnel de la récré :**

Le projet du Multi-accueil s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur. Le règlement Intérieur précise entre autres :

- Les horaires d'ouverture – les congés
- Les modalités d'inscription et d'admission
- Les formalités d'admission administratives et médicales
- La participation financière

## **Les parents : leurs besoins et participation :**

Le Multi-accueil « La Récré » répond aux parents en recherche de modes de garde, leur permettant ainsi de concilier leur vie professionnelle et familiale.

Les familles fréquentant notre Multi-accueil sont en activité professionnelle à plein temps ou à temps partiel. Mais nous devons également favoriser l'accueil des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi, formation professionnelle, réinsertion professionnelle.

Les parents s'orientent vers un mode de garde collectif par choix personnel. Ils souhaitent pour leur enfant un lieu d'accueil et de socialisation où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe professionnelle qualifiée.

L'établissement d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E) représente pour les parents un lieu sécurisant et rassurant en raison des compétences du personnel présent.

Les parents peuvent être conviés à des sorties extérieures pour participer à l'accompagnement des enfants. Dans le cadre des sorties extérieures, ils peuvent également être responsable de leur propre enfant, ce qui permet à l'équipe, plus d'aisance dans l'encadrement des autres enfants.

Depuis la reprise de l'activité par la Ville de Trouville-sur-Mer en 2006, plusieurs expériences ont été menées quant à l'accueil des enfants de notre établissement. Nous avons tenté à chaque fois de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles et de nous adapter en fonction de nos locaux : accueil et espaces de vie par groupe d'âge (2 groupes), séparation des enfants en accueil régulier et occasionnel, pour les tout-petits espaces repos au sein de l'espace de vie...

Nous nous sommes heurtés selon les années à des difficultés récurrentes concernant l'accueil des enfants et leur passage dans le groupe des grands (groupe en surnombre par rapport aux tout-petits ou inversement). Lors des visites ponctuelles de la puéricultrice de la PMI, en charge du contrôle de notre structure, nous avons échangé à ce sujet...

Nous avons décidé en 2019 de suivre la mouvance de certains E.A.J.E, et d'accueillir les enfants, non plus par groupe d'âge mais tous âges confondus, dans ce lieu spacieux et lumineux mais atypique car très cloisonné.

### **Bilan sur les activités effectuées**

**Objectifs de notre Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E) :** L'accueil et l'éveil.

- Accompagnement des enfants dans leurs activités d'éveil, de découverte et divers apprentissages (exploration sensorielle, éveil musical, atelier de manipulation).
- La journée est rythmée avec des temps repères, ritualisés comme la séquence musicale autour de chansons pour « se dire Bonjour », les ateliers manuels ainsi que les activités d'expression corporelle et de motricité proposées aux enfants, les temps de jeux ou sorties extérieures...
- Activités thématiques proposées aux plus grands âgés entre 3 ans et 5 ans : les 4 saisons, sensibilisation aux ateliers sur l'évènementiel avec les fêtes...

### **Sur les manifestations événementielles**

- Une animation à Noël est prévue chaque année avec un goûter festif et la visite du Père Noël,
- Des goûters thématiques sont organisés tout au long de l'année,
- Des pique-niques sont régulièrement proposés aux enfants,
- Des sorties régulières à la bibliothèque de Trouville-Sur-Mer, pour « l'heure du conte »,
- Des sorties ponctuelles à la plage et au marché s'organisent fréquemment dans l'année.

### **Sorties à la bibliothèque de Trouville-sur-Mer, pour « l'heure du conte ».**

La démarche est différente et enrichissante. Une fois par quinzaine, un groupe de 4 enfants accompagnés de deux professionnels va à la bibliothèque municipale. La responsable adjointe de la bibliothèque se joint à nous. Le lieu est agréable, lumineux et adapté. Les enfants choisissent leurs livres et nous leurs racontons des histoires. Cette parenthèse de lecture est conviviale et privilégiée car les enfants sont peu nombreux et découvrent des histoires et les livres dans des conditions idéales. C'est une sortie extérieure appréciée de tous, enfants, parents et équipe.

Le trajet à pied est très attractif avec la promenade sur les quais de Trouville-sur-Mer où il y'a un environnement riche à observer : bateaux de pêche, le marché aux poissons, les vols de goélands.

**Depuis 2022**, ces sorties régulières ont été enrichies par la venue d'un agent de la bibliothèque de Trouville-Sur-Mer qui vient raconter des histoires aux tous jeunes enfants, au sein de « La Récré ».

### **« La Récré » et ses partenaires :**

Depuis de nombreuses années, nous avons mis en place une convention médicale de partenariat avec le **Centre Périnatal de Proximité et de Petite Enfance**. (C.P.P.P.E) du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie. Le Docteur LACROIX-BARBERY, médecin pédiatre exerçant au C.P.P.P.E. assure les missions de **médecin de l'établissement**. Les missions sont définies dans la convention.

Les services de la **Protection Maternelle et Infantile** exercent un rôle de suivi et de contrôle auprès de notre multi-accueil.

**La Caisse d'Allocation Familiale**, apporte un soutien technique, financier et contribue au fonctionnement de notre multi-accueil, par le versement, de la Prestation de Service Unique (PSU).

### **Actions menées en partenariat :**

*Le Docteur Lacroix-Barbery en tant que Présidente de l'association « Grandir en Pays d'Auge », organise sur notre territoire, avec d'autres partenaires, des conférences ponctuelles auxquelles les parents, comme les professionnels, sont conviés dont voici quelques thèmes abordés :*

- **L'enfant Acteur** – motricité – autonomie – développement – socialisation – accompagnement – observation.
- **Un regard sur l'enfant** - Les bons gestes d'urgence avec la participation d'un médecin d'urgence, d'un pompier et d'un pédiatre.

### **Partenariat avec le Relais Petite Enfance :**

#### **Différentes rencontres ont été organisées régulièrement**

Dans le cadre de la semaine du goût, une matinée autour d'ateliers divers peut être organisée pour les enfants de la crèche et du Relais Petite Enfance.

Temps de jeux avec les enfants des assistantes maternelles, des crèches municipales de Deauville et Trouville sur Mer au POMS pour la semaine Nationale de la petite enfance POMS.

Organisation du Forum Famille qui a permis de nombreux échanges entre professionnels et familles.

Des ateliers parentalité sont organisés par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en partenariat avec le Relais Petite Enfance de la Côte Fleurie, la PMI et le centre périnatal de proximité et de petite enfance comme « Papote et Popote » atelier cuisine.

Egalement, ont eu lieu diverses réunions thématiques organisées par la responsable du relais Petite Enfance avec les parents et les professionnels.

## **Les structures existantes en matière de « Petite Enfance » sur la Côte Fleurie :**

### **Tranche d'âge de 2 mois 1/2 à 3 ans :**

**Deux E.A.J.E, de type Multi accueil,** existent et sont gérés pour l'un, par la ville de Trouville-sur-Mer et pour l'autre par la ville de Deauville avec une capacité d'accueil respective de 20 enfants et 25 enfants.

En novembre 2018, le **groupe « people and baby »** a ouvert une nouvelle crèche, 14 places, « l'Odysée » à Deauville, dans la gare SNCF de Deauville-Trouville. Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

En Janvier 2024 une micro-crèche d'entreprise « Les Jeunes Pousses » à ouvert à Deauville dans le quartier du Coteau, 12 places.

### **Un Relais petite enfance.**

Le territoire de la Côte fleurie compte des assistantes maternelles agréées.

**La Maison d'Assistants Maternels « Comme à la maison - Coté Mer »,** a été créée en octobre 2009. Cette MAM est située à Tourgéville et compte 3 assistantes maternelles avec 12 places.

**Le site Louis Delamare regroupe les élèves en classe de maternelles** de la ville de Trouville-sur-Mer avec un accueil possible à partir de 2 ans, si l'apprentissage de la propreté est maîtrisé.

### **Ecole présente sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :**

- Trouville-sur-Mer : 1 école maternelle publique, 1 école maternelle privée
- Deauville : 1 école maternelle
- Touques : 1 école maternelle
- Saint Arnoult : 1 école maternelle
- Tourgéville : 1 école maternelle
- Blonville-sur-Mer : 1 école maternelle
- Saint Gatien des bois : 1 école maternelle
- Villers sur mer : 1 école maternelle

## **Projets et perspectives pour 2022 – 2026**

**Une Convention Territoriale Globale (CTG)** des Services aux familles a été signée entre la Communauté de Communes de la Cote Fleurie et la CAF, pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.**

Elle a pour objectif :

- Une plus grande lisibilité dans le partenariat construit entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la CAF du Calvados avec comme axes la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le logement,
- D'identifier des axes de développement sur ces thématiques afin de mieux répondre aux problématiques sociales des familles,
- Décloisonner les différents niveaux d'intervention et appréhender l'action de manière globale.

Un des objectifs de « La Récré » en termes quantitatif, est de favoriser et d'optimiser à 100% la capacité d'accueil de notre structure Petite Enfance.

Cette volonté implique une communication extérieure régulière sur notre Multi accueil. Cet objectif doit être aussi en parfaite adéquation avec la qualité de notre accueil.

Le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Etablissements d'accueil de jeunes enfants modifie certains points de la réglementation :

- L'accueil en surnombre peut être porté à 115%.
- La réglementation de l'encadrement des enfants se développe avec une nouvelle proposition : un professionnel pour 8 enfants qui marchent et un professionnel pour 5 enfants non marchant ou bien un professionnel pour 6 enfants tous âges confondus.
- Un référent « santé et Accueil inclusif » intervient dans chaque établissement. Le dossier de l'administration des médicaments demande à nouveau une réflexion.
- Un Projet d'un pôle éducatif sur Trouville-sur-Mer, regroupant les services de la ville, les écoles maternelles et primaires, la crèche, et des structures en lien avec la petite enfance, est à l'étude. Un comité de pilotage travaille sur ce dossier.

### **Objectifs développement durable :**

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

*Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.*

 *Eveil à la nature, Lutte contre les perturbateurs endocriniens :*

« La Récré » s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement en se fournissant auprès des producteurs locaux.

Notre structure acquiert davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux éco-responsables, bois, tissus...

Les enfants de notre structure ont accès à un espace extérieur dédié au jardinage, à l'éveil à la nature en collaboration avec le service espace vert de la commune de Trouville-sur-Mer.

Au printemps, l'arrivée des tulipes égaye les enfants, les familles et l'équipe.

Tout ceci, complété par des balades extérieures, proposées aux enfants, notamment dans les différents parcs et jardins de la ville (Parc Gaston Gosset, jardin de la Roseraie, plage).

Le choix de notre prestataire alimentaire s'oriente également en ce sens :

- Une cuisine faite maison à partir d'ingrédients frais, en respectant les saisons et les savoir-faire régionaux.
- La mise en place de cuisines éco-gérées.
- Une démarche vers un restaurant zéro déchet.
- L'épanouissement de ses collaborateurs par un management de proximité.
- La sensibilisation des convives aux enjeux de l'alimentation durable.
- Alternier régulièrement viande et repas à base de produits d'origine végétale permettant de réduire petit à petit l'impact de notre alimentation sur l'environnement,

 Tri sélectif :

Le tri sélectif est en place sur notre établissement et au sein de différents services de la ville de Trouville-sur-Mer

 Renforcer le nettoyage alternatif :

Le recours aux produits naturels tels que le vinaigre blanc et/ou le savon noir demeure une alternative.

A Trouville-sur-Mer, le 18 aout 2025